



Fuite de fioul et remboursement

Par **Alfetta**, le **26/03/2014** à **22:17**

Bonjour,

Je viens vous demander conseil car j'étais en location dans une maison dont le chauffage était au fioul.

J'ai fait rentrer 1 000 litres de fioul (500 en novembre et 500 en décembre)

Seulement à la mi février plus une goutte !

La cuve enterrée est percée et le fioul s'est répandu dans le sol.

Mes propriétaires m'ont fait cadeau de ma part de loyer (172 €) mais ont perçu le reste du loyer en apl et ils ne me remboursent qu'un tiers de mes factures (1.000 euros au total de fioul)

Quel recours dans ces cas là ?

Merci beaucoup d'avance.